


REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 28 NOVEMBRE 2023
Date de l'affichage : 28 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le 06/12/2023
ID : 073-217302785-20231204-2023_58-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le quatre décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian et ROL Yves

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

OBJET : PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE, MISE EN ACCESSIBILITE PMR ET EXTENSION DE LA MAIRIE – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°2

Le Maire rappelle que l'avant-projet définitif des travaux de rénovation énergétique, mise en accessibilité PMR et extension de la mairie a été approuvé en Conseil Municipal le 2 février 2023 pour un montant de 903 897,62 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre initial, complété par un premier avenant approuvé en Conseil Municipal le 25 octobre 2022 était basé sur le montant de l'avant-projet sommaire, soit 791 000,00 € HT.

Conformément au CCAG réglementant les missions de maîtrise d'œuvre, ce marché doit être adapté au niveau de l'avant-projet définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement A.D.G., BET SECOBA et BET ADF, portant le montant de la mission de maîtrise d'œuvre de 102 830 € HT à 117 506,69 € HT dont le détail est joint à la présente.
- DIT que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

M. Jean-Marc MARTINATO
Secrétaire de séance

